

SENEGAL

Déclaration de
Mme Rokhaya SENE, Directeur Général du Plan,
à la 16^{ème} Session de la Commission du Développement
Durable, à l'occasion de la Discussion thématique sur « la
Sécheresse et la Désertification »

New York, le 7 mai 2008

Le Sénégal s'inscrit dans les déclarations faites aux noms du G77 et de la Chine, ainsi que du Groupe africain.

Nous félicitons les panélistes pour leurs analyses pertinentes ainsi que le Président pour la qualité de sa prestation.

Pays sahélien tributaire du déterminisme climatique, le Sénégal est au plus haut point préoccupé par les changements climatiques.

La pluviométrie a une haute signification dans son économie car l'agriculture sous pluie est l'un des principaux secteurs de production. Elle détermine pour une large part le PIB.

Le Sénégal connaît de multiples contraintes dues à la sécheresse et à la désertification et agissant avec d'autres facteurs anthropiques. Ce sont notamment :

- un déficit pluviométrique sur de longues années avec une forte vulnérabilité interannuelle des quantités reçues ;

- la dégradation des terres confrontées à la salinisation et à l'acidification des sols ;

- la diminution de l'emprise et de la productivité des ressources forestières ;
- la réduction des ressources fauniques et de la production vivrière ;
- les migrations liées aux effets de la sécheresse et de la désertification.

L'ensemble de ces facteurs entravent nos efforts pour l'atteinte des OMD.

Face à ce Diagnostic, le Sénégal a pris des mesures de divers ordres:

1. d'ordre institutionnel, avec la mise en place d'un Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'Environnement ;
2. d'ordre opérationnel comme la conception et la mise en œuvre de projets tels que le Projet de gestion et de restauration des terres du Bassin arachidier, ou la création d'une structure de surveillance, à savoir le Centre de suivi écologique ;
3. d'ordre juridique, à travers l'adoption de plusieurs codes destinés à préserver l'environnement (codes de l'eau, de la chasse et de la gestion de la faune, code minier, code de l'environnement..).

Le Sénégal s'est engagé aussi dans des initiatives d'anticipation. C'est ainsi qu'il a entrepris le projet de la Grande muraille verte, un projet régional, ayant pour objet de prévenir l'avancée du désert du Sahara.

Enfin, mon pays appelle, pour une meilleure réussite des actions, à la mise en œuvre accélérée des dispositions du NEPAD et de la Convention des Nations sur la lutte contre la désertification, en partenariat avec la Communauté internationale.

Je vous remercie.